

REUNION DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vendredi 29 novembre à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEFEBVRE, Maire.

Présents : Mme LEFEBVRE A

Mrs LEFEBVRE G / DELARUE J / ANGOT / DELARUE A / FOYER

Absent excusé : LEHUGEUR

Absents non excusés : FLEURY / MARIE

A été nommé secrétaire : DELARUE A

NOMBRE DES MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 09

Qui ont pris part à la délibération : 06

Date de la convocation : 20/11/2019

Le maire ouvre la séance en saluant la mémoire de Martine Durieux, maire adjointe, décédée le dimanche 6 octobre. Il informe le conseil que le député Sébastien Leclerc, les sénatrices Corinne Féret et Sonia de la Provoté, Michel Lebaron, président du Smictom de la Bruyère et Paul Vandermersch, maire de Cintheaux, ont adressé leurs condoléances à la mairie.

Le maire remercie l'ensemble des élus d'avoir pris part à la peine de la famille.

Délibération n°2019/33 – SDEC / Validation définitif du devis : Effacement réseau RD131

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à 61 677.71€.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50%, sur le réseau d'éclairage de 50% (avec dépense prise en compte plafonné à 75^E par ml de voirie) et de 50% sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à 25 699.05€ selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange,
- Prend acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication,
- Donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux (section fonctionnement),
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de la TVA
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT soit la somme de 1 541.94€,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Délibération n°2019/34 - Demande de subvention Amendes de police 2020 – Aménagement du bourg : Voirie et Sécurisation de Voirie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les travaux d'aménagement du bourg : voirie et sécurisation de voirie (tranche 3) et dont le coût prévisionnel estimé s'élève pour cette opération à 37 000€ HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police 2020.

Le plan de financement de l'aménagement du bourg, voirie et sécurisation du voirie, serait le suivant :

Coût total estimé : 37 000 €

Amendes de police : 14 800€

Autofinancement communal : 22 200€

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 2^{ème} semestre de l'année en cours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- adopte le plan de financement exposé,

- sollicite une subvention au titre des Amendes de police 2020,

autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser ces subventions.

Délibération n°2019/35 – Acte d'engagement SDEC pour analyse du raccordement électrique de 5 bâtiments réhabilitables (bâtiments étoilés PLUi Estrées la Campagne).

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, les communes ont la possibilité d'étoiler des bâtiments en zones agricoles et naturelles afin d'autoriser leur changement de destination.

Il est prévu que le SDEC mène une étude afin de déterminer les coûts que pourraient engendrer un raccordement électrique de ces bâtiments.

Afin que l'étude puisse débuter, le conseil est invité à donner son accord sur cette étude qui s'élève à 240 euros HT (5 bâtiments réhabilitables).

Après discussion, le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer l'acte d'engagement avec le SDEC.

Délibération n°2019/36 – Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe, en raison de l'obtention de l'examen professionnel de l'adjoint administratif,

Le Maire propose à l'assemblée pour les fonctionnaires :

↳ La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 04/10/2019,

Filière : Administratif,

Cadre d'emploi : Catégorie C,

Grade : Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe,

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Communications du maire

Projet PLUi : une nouvelle réunion a été organisée pour les maires relevant des RPI de Saint-Sylvain et Grainville/Saint-Germain-le-Vasson. Après un tour de table, les élus ont été invités à se rendre sur le terrain pour découvrir les OAP (opérations d'aménagement programmé).

Le maire signale qu'il a obtenu une nouvelle fin de non-recevoir pour que des terrains actuellement constructibles soient maintenus dans le projet de PLUi.

Incivilités : pour la deuxième fois, la mairie a constaté des dégradations volontaires (départs de feu) sous l'abribus de la mairie, commises par des jeunes. La prochaine fois, ces incivilités feront l'objet d'un dépôt de plainte à la gendarmerie.

Fibre optique : des flyers précisant les modalités techniques et l'avancement du déploiement de la fibre optique seront distribués dans toutes les boîtes à lettres de la commune.

Repas seniors : reporté en raison du décès de notre 2^e adjointe, le repas des seniors est reporté au mois de février 2020. Une nouvelle invitation sera adressée aux bénéficiaires.

Employés communaux : Cyrille Caillot sera en congés semaines 51, 52 et 01. Eric Poulvelarie soldera ses heures durant cette période.

Réorganisation trésoreries : le maire donne lecture de la réponse du directeur départemental des finances publiques qui souhaite que la commune d'Estrées la Campagne rejoigne la future organisation du réseau, exposée dans un courrier du 13 septembre 2019.

Messe annuelle : le Père Mauger valide la date du 4 juillet 2020 à 18 heures.

Sécurisation poteau électrique : Le maire a informé M. Morin de plusieurs solutions techniques faciles à mettre en place et surtout moins onéreuses pour sécuriser le poteau électrique qui se situe au droit de son terrain.

Acquisition débroussailleuse : la mairie a fait l'acquisition d'une nouvelle machine au prix de 550 euros TTC, aux Ets Monrocq.

Peintures sanitaires mairie: l'entreprise Tranquille a terminé les reprises de peinture suite au dégât des eaux.

Fuite d'eau sacristie : M. Bourges, couvreur, a été sollicité pour une nouvelle fuite d'eau à la sacristie.

Fuite d'eau sanitaires mairie : la Saur a informé la mairie d'une augmentation anormale de sa consommation d'eau à la mairie. Le plombier a remplacé le mécanisme de la chasse d'eau.

Dépannage cloche : la société Biard Roy a procédé au remplacement d'un contacteur électrique dans le clocher.

Benne gravats : le maire est intervenu à plusieurs reprises auprès de Mme Corvet pour qu'une benne de type ampiroll déposée devant le poteau incendie du carrefour principal, par une entreprise intervenant chez elle, soit retirée.

Fin de réunion à 20h30